



# GRDF et ses fournisseurs



# Conforter la confiance

---

**Laurence Poirier-Dietz**

Directrice générale de GRDF

**« GRDF s'est doté d'une raison d'être : agir pour donner au plus grand nombre le choix d'une énergie d'avenir, performante, renouvelable, sûre et abordable, au cœur de la vie des territoires ».\***



Pour cela, GRDF a besoin que ses clients, ses collaborateurs, ses partenaires et les autres parties prenantes lui accordent leur confiance.

GRDF a reçu en septembre 2021 le label relations fournisseurs et achats responsables (RFAR), unique label reconnu par l'État dans ce domaine. Cette reconnaissance confirme notre volonté d'établir des relations durables et équilibrées avec nos fournisseurs.

GRDF est également certifiée conforme à la norme anticorruption ISO 37001 depuis juillet 2021. Cette certification concerne l'ensemble de nos partenaires commerciaux.

C'est dans cette perspective que la démarche éthique guide nos pratiques professionnelles, elle nous fournit des repères pour conduire nos activités et nos relations commerciales de manière exemplaire.

Les quatre principes de la démarche éthique de GRDF consistent à : agir en conformité avec les lois et réglementations, se comporter avec honnêteté et promouvoir une culture d'intégrité, faire preuve de loyauté et respecter les autres.

J'attends des fournisseurs de GRDF, comme de ses dirigeants et collaborateurs, des comportements conformes à ces principes.

\*L'action de GRDF s'apprécie dans la durée et dans sa globalité



## AGIR EN CONFORMITÉ avec les lois et réglementations

Les collaborateurs de GRDF et ses fournisseurs se conforment aux lois et aux réglementations, y compris les normes, les procédures internes et les règles déontologiques relatives à leur activité professionnelle. Tous observent notamment les prescriptions nationales et internationales relatives aux droits de l'homme, à la concurrence, à la lutte contre la corruption, à la sécurité et au bien-être des travailleurs, à la protection des enfants et à celle de l'environnement. Chaque fournisseur transmet à GRDF, tous les six mois, les attestations et certificats prouvant la régularité de sa situation au regard de ses obligations sociales et fiscales.



## SE COMPORTER AVEC HONNÉTETÉ ET PROMOUVOIR UNE CULTURE D'INTÉGRITÉ, s'interdire tout conflit d'intérêts.

De la part de ses dirigeants, de ses collaborateurs et de ses fournisseurs, GRDF proscrit, sur la base de sa politique et de son code anticorruption, toute fraude, toute corruption, quelle qu'en soit la forme. Cadeaux et invitations entre personnels de GRDF et fournisseurs sont à éviter. Les dirigeants, les collaborateurs et, le cas échéant, les fournisseurs de GRDF préviennent tout conflit d'intérêts risquant d'altérer l'indépendance de leur jugement. La relation des fournisseurs avec les clients de GRDF, lors d'activités sous-traitées, relève des mêmes principes.



## FAIRE PLEUVE DE LOYAUTÉ, agir avec équité, impartialité et transparence, conserver la confidentialité de toutes les informations échangées, respecter et faire respecter les engagements mutuels.

Les dirigeants et les collaborateurs de GRDF sélectionnent les candidats, choisissent les offres et attribuent les marchés selon un processus équitable, impartial et transparent. Les marchés constituent l'ensemble des engagements réciproques de GRDF et de ses fournisseurs, ils sont exécutés de bonne foi. Les dirigeants, les collaborateurs et les fournisseurs de GRDF tiennent leurs engagements, ils conservent la confidentialité de toutes les informations échangées (patrimoine immatériel de GRDF, savoir-faire des fournisseurs, etc.). Les dirigeants et les collaborateurs de GRDF respectent les délais de paiement convenus. Les fournisseurs informent GRDF des évolutions de leur situation, en veillant en particulier à éviter celles de dépendance économique excessive ou de sous-traitance non déclarée.



## RESPECTER LES AUTRES, faire connaître et respecter les engagements en matière d'éthique, de développement durable et de responsabilité sociétale.

Les collaborateurs et les fournisseurs de GRDF agissent de manière à n'atteindre personne dans son intégrité, ni dans sa dignité. Ils respectent les cultures, la diversité, la vie privée des personnes et luttent contre les discriminations, le travail clandestin ou forcé et celui des enfants. Engagés pour le bien-être au travail et la prévention en matière de santé et sécurité, ils garantissent à leurs collaborateurs des conditions de travail et un salaire conformes à la réglementation. De plus, les collaborateurs et les fournisseurs de GRDF n'exercent aucune pression indue les uns sur les autres. Les fournisseurs de GRDF acceptent et appliquent la clause éthique et RSE de GRDF. Ils sensibilisent leurs salariés et leurs sous-traitants aux principes éthiques et anticorruption ainsi que de responsabilité sociale.

# Une interrogration d'ordre éthique ?

Contactez Laurence CONFORT  
Déontologue de GRDF

✉ [ethique@grdf.fr](mailto:ethique@grdf.fr)  
☎ 06 60 91 95 30

Déposer une alerte ?  
<https://plateformedesignalement.grdf.fr/entreprises>

Quel que soit votre fournisseur  
L'énergie est notre avenir, économisons-la !

GRDF – Société Anonyme au capital de 1 800 745 000 euros – Siège social : 6 rue Condorcet – 75009 Paris – RCS : PARIS 444 786 511

